



GAEC DE SCAUMELS

MR LAFRAGETTE ALAIN ET PIERRE

46100 VIAZAC

Lacapelle-Marival, lundi 29 septembre 2025

Objet : Prime qualité

Chères adhérentes, chers adhérents,

Grâce à vous, la collecte 2025 restera une belle réussite !

Vous avez livré vos céréales, et nous tenons à vous en remercier. Cette campagne est historique : avec plus de **5 800 tonnes collectées**, votre coopérative atteint un record. L'**autonomie en céréales (blé, orge et triticale)** de la fabrique est dépassée

La qualité de vos livraisons est essentielle : elle garantit la qualité de nos productions et valorise le travail de chacun. La prime qualité est là pour vous encourager dans ce sens.

Cette année, la totalité de la **prime qualité** distribuée s'élève à **16 540 € (13783€ HT)**. Pour rappel, les critères d'éligibilité retenus sont les suivants :

	Orge	Blé	Triticale
		< 14%	
Grain cassé	≤ 2%	≤ 5%	≤ 5%
Impureté	≤ 2%		≤ 1%

Ces critères donnent droit à une **prime-qualité** qui est calculée comme suit :

Humidité	Conforme	Conforme		Non conforme	
Impureté	Conforme	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme
Grain cassé/petit grain	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme	Conforme
Prime versée /T	6 €	4 €	4€	0€	0€

Le montant de votre prime qui est attribué est de : 352,22€

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions de recevoir nos salutations les plus coopératives

Le service appro



Fermes de Figeac
COOPERATIVE
Fermes de Figeac SAS
ZA de Ribaudenque 46120 Lacapelle-Marival
Tél. 05 65 40 82 71
Code A.P.E 4621Z – R.C.S 334 593 613

Une coopérative au service des Hommes et du territoire!

coop@fermesdefigeac.coop / www.fermesdefigeac.coop